

Bulletin provincial



SOMMAIRE

Page

POLICE	
<i><u>REGLEMENTS COMMUNAUX – ORDONNANCES DE POLICE ADMINISTRATIVE :</u></i>	
TOURNAI : Règlement général de police – Modifications.	<u>296</u>
HONNELLES : Approbation du nouveau Règlement général de police.	<u>297</u>
ERQUELINNES : Approbation du schéma de collecte en porte-à-porte des déchets ménagers.	<u>298</u>
MOMIGNIES : Approbation organisation élections.	<u>299</u>
LES BON VILLERS : Circulation routière – Règlement complémentaire.	<u>300</u>
FARCIENNES : Règlement de police.	<u>301-302</u>
MOMIGNIES : Elections communales et provinciales.	<u>303</u>
DOUR : Approbation du règlement relatif à l'aménagement d'une piste cyclo-pietonne.	<u>304</u>
FLEURUS : Règlement relatif à l'affichage.	<u>305</u>
QUAREGNON : Règlement relatif à l'affichage.	<u>306</u>
TOURNAI : Règlement général de police.	<u>307-308</u>
LES BONS-VILLERS : Circulation routière – Règlement complémentaire.	<u>309</u>
SAINT-GHISLAIN : Elections.	<u>310</u>
CHIEVRES : Elections.	<u>311</u>
GERPINNES : Elections.	<u>312</u>
TOURNAI : Modifications au Règlement communal.	<u>313</u>
MERBES-LE-CHATEAU : Approbation du nouveau Règlement général de Police.	<u>314</u>
ESTAIMPUIS : Approbation ordonnance de Police.	<u>315</u>
THUIN : Elections communale et provinciales.	<u>316</u>
HONNELLES : Elections communales et provinciales.	<u>317</u>
SOIGNIES : Elections communales et provinciales.	<u>318</u>
COLFONTAINES : Elections communales et provinciales.	<u>319</u>
HENSIES : Elections communales et provinciales.	<u>320</u>
COURCELLES : Elections communales et provinciales.	<u>321</u>
BELOEIL : Elections communales.	<u>322</u>
DOUR : Règlement général de Police.	<u>323</u>
PERUWELZ : Règlement général de Police.	<u>324-327</u>
MORLANWELZ : Approbation ordonnance de police.	<u>328</u>
CHARLEROI : Elections communales et provinciales.	<u>329</u>
ESTINNES : Elections communales et provinciales.	<u>330</u>
CELLES : Elections communales et provinciales.	<u>331</u>
QUEVY : Elections communales et provinciales.	<u>332</u>
LES BONS VILLERS : Circulation routière – Règlement complémentaire.	<u>333-338</u>

PERUWELZ : Règlement général de Police.	<u>339-353</u>
LES BONS VILLERS : Circulation routière – Règlement complémentaire.	<u>354-359</u>
TOURNAI : Règlement général de police.	<u>362</u>
<u>FINANCE COMMUNALE</u>	<u>360-361</u>
QUAREGNON : Finances et comptabilité.	<u>363</u>
COMINES-WARNETON : Modification budgétaire n°2 – REFORMATION.	<u>371</u>
COMINES-WARNETON : Budget Initial – REFORMATION.	<u>375</u>
COMINES-WARNETON : Compte 2024 – APPROBATION.	<u>376</u>
COMINES-WARNETON : Modification budgétaire n°1 – REFORMATION.	
<u>FINANCES- EDIFICES DU CULTE</u>	
LEVAL-TRAHEGNIES : Non-approbation du budget 2025 de la paroisse Saint-Pierre de Leval-Trahegnies par le Collège communal de Binche – Recours.	<u>364</u>
TOURNAI : Non-approbation du compte 2023 de la paroisse Saint-Pierre de Vezon par le Conseil communal de Tournai- Recours.	<u>365</u>
CAMBRON-SAINT-VINCENT : Marché de travaux paroisse Saint-Martin de Cambron-Saint-Vincent – Délibération du 10 juillet 2024 du Bureau des Marguilliers – Annulation.	<u>366</u>
FONTAINE L'EVEQUE : Non-approbation du budget 2025 de la paroisse Sainte-Vierge par le Conseil communal de Fontaine-l'Evêque – Recours.	<u>367</u>
BRAINE-LE-COMTE : Non-approbation du budget 2025 de la paroisse Saint-Géry par le Conseil communal de Braine-le-Comte – Recours.	<u>368</u>
CHARLEROI : Non approbation du budget 2025 de la paroisse Saint-Lambert par le Conseil communal de Charleroi – Recours.	<u>369</u>
BUVRINNES : Approbation du budget 2025 de la paroisse Saint-Pierre de Buvrinnes – Recours.	<u>370</u>
LES BONS VILLERS : Approbation de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2025 de la Fabrique d'église Sainte-Vierge de Wayaux par le Conseil communal des Bons Villers – Recours.	<u>373</u>
<u>FONCTION PUBLIQUE</u>	
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT : Centre Public de l'Action sociale de Chapelle-lez-Herlaimont – délibération du 27 novembre 2024 - Annulation.	<u>372</u>
<u>MARCHES PUBLICS</u>	
FRASNES-LEZ-ANVAING : Bureau Permanent du CPAS de Frasnes-Lez-Anvaing – Délibération du 25 octobre 2024 – Annulation.	<u>374</u>

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Règlement général de police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 25 mars 2024, j'ai décidé d'approuver la modification du règlement du 27 août 2007 relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes.

Mons, le 3 juin 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Honnelles – Règlement général de police

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 mars 2024, j'ai décidé d'approuver le « Nouveau Règlement Général de Police » (livre III et la modification du livre I).

Mons, le 3 juin 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune d'Erquelinnes – Règlement général de police

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 24 avril 2024, j'ai décidé d'approuver le schéma de collecte en porte-à-porte des déchets ménagers qui a été modifié par l'intercommunale Hygéo.

Mons, le 7 juin 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Momignies – Elections régionales, fédérales et européennes du 9 juin 2024.

Règlements communaux - Ordonnances

Par décision du Conseil communal en date du 15 mai 2024, j'ai décidé d'approuver l'organisation des élections simultanées pour le Parlement Européen, la Chambre Fédérale et les Parlements Régionaux – arrêt de la liste des électeurs.

Mons, le 7 juin 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 16 janvier 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à la réservation au cheminement des piétons et cyclistes des accotements en saillie dans la rue Léon Mercier, tronçon compris entre les rues Léon Burny et les Trois Arbres, section de MELLET.

Mons, le 7 juin 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Farciennes – Règlement de police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 29 avril 2024, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance relative aux élections communales et provinciales qui se dérouleront le dimanche 13 octobre 2024.

Mons, le 7 juin 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Farciennes – Règlement de police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 29 avril 2024, j'ai décidé d'approuver la modification du Règlement Général de Police, la loi du 11 décembre 2023 modifiant la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives.

Mons, le 7 juin 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Momignies – Elections communales et provinciales

Règlements communaux - Ordonnances

Par décision du Conseil communal en date du 28 mai 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif aux conditions d'affichage lors des élections communales et provinciales du 13 octobre 2024, ainsi que le certificat de publication.

Mons, le 12 juillet 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Dour

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 mai 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'aménagement d'une piste cyclo-piétonne, rue du Cimetière, sentier 70, chaussée de Wasmes et rue Ropaix, administrations communales de Dour et de Frameries.

Mons, le 12 juillet 2024

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Fleurus

Règlements communaux - Affichage électoral

Par décision du Conseil communal en date du 1^{er} juillet 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'affichage électoral concernant les élections du 13 octobre 2024 ainsi que le certificat de publication.

Mons, le 12 juillet 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Quaregnon

Règlements communaux - Ordonnances

Par décision du Conseil communal en date du 25 juin 2024, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de police relative aux élections du 13 octobre 2024 prenant des dispositions pour l'affichage électorale.

Mons, le 12 juillet 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Règlement général de police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 14 mars et du 25 avril 2024, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de police temporaire relative à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue des Mouettes 49, section de TOURNAI.

Mons, le 12 juillet 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Règlement général de police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 14 mars et du 25 avril 2024, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de police temporaire relative à la circulation à sens unique, rue de la Grande Couture, section de MARQUAIN.

Mons, le 12 juillet 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 18 décembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à l'interdiction de circulation à tout conducteur à l'exception des cyclistes, rue Saint-Hubert, depuis l'immeuble portant le numéro 41, de la rue du Warchais vers l'immeuble portant le numéro 23 de la rue du Warchais, section de VILLERS-PERWIN.

Mons, le 12 juillet 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Saint-Ghislain – Elections communales et provinciales

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 24 juin 2024, j'ai décidé d'approuver la réglementation sur certaines méthodes d'affichage électoral, d'inscription électorale ainsi que de distribution et d'abandon de tracts en tous genres sur la voie publique.

Mons, le 12 juillet 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Chièvres – Elections communales et provinciales

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 25 juin 2024, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de police relative aux élections communales et provinciales du 13 octobre 2024, ajout d'un point supplémentaire.

Mons, le 12 juillet 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Gerpinnes – Elections communales et provinciales

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 27 juin 2024, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de police relative à l'affichage et à la publicité en période électorale.

Mons, le 12 juillet 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 27 mai 2024, j'ai décidé d'approuver les modifications apportées au règlement communal sur les chantiers en voirie.

Mons, le 25 juillet 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Merbes-le-Château

Règlements communaux - Ordonnances

Par décision du Conseil communal en date du 5 juin 2024, j'ai décidé d'approuver le nouveau règlement général de Police à la suite de la fusion des zones de police Binche-Anderlues et Lermes.

Mons, le 25 juillet 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : Commune d'Estaimpuis – Elections communales et provinciales

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 8 juillet 2024, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de police relative aux règles régissant l'apposition d'affiches électorales et l'organisation de caravanes motorisées pour les élections communales et provinciales du 13 octobre 2024.

Mons, le 25 juillet 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Thuin – Elections communales et provinciales

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 25 juin 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'affichage électoral dans le cadre des élections communales et provinciales du 13 octobre 2024.

Mons, le 24 juin 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Honnelles – Elections communales et provinciales

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 10 juillet 2024, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de police relative aux élections du 13 octobre 2024.

Mons, le 24 juillet 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Soignies – Elections communales et provinciales.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 juin 2024, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de police relative à l'affichage électoral lors des élections communales et provinciales du 13 octobre 2024.

Mons, le 24 juillet 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Colfontaine– Elections communales et provinciales

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 25 juin 2024, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de police relative à l'affichage électoral lors des élections communales et provinciales du 13 octobre 2024

Mons, le 24 juillet 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Hensies – Elections communales et provinciales

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 8 juillet 2024, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de police relative aux élections communales et provinciales du 13 octobre 2024 et plus particulièrement concernant l'affichage électoral.

Mons, le 24 juillet 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Courcelles – Elections communales et provinciales

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 24 juin 2024, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de Police relative à l'affichage électoral en vue des élections communales et provinciales du 13 octobre 2024.

Mons, le 24 juillet 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Beloeil – Elections communales

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 10 juillet 2024, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de police relative aux élections communales du 13 octobre 2024

Mons, le 24 juillet 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Dour

Règlements communaux - Règlement général de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 27 juin 2024, j'ai décidé d'approuver l'abrogation du livre I du Règlement général de Police administrative adopté par le Conseil communal en date du 26 novembre 2020, modifié par les Conseils communaux en date du 14 octobre 2021, du 23 novembre 2023 et du 21 mars 2024 et d'approuver les termes du nouveau livre I du Règlement de Police général.

Mons, le 24 juillet 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 avril 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif au passage pour piétons, rue d'Esquermes, qui est délimité juste en deçà du poteau d'éclairage n°253/00124 (dans le sens autorisé), section de BON-SECOURS.

Mons, le 24 juillet 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 avril 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'abrogation de l'interdiction de stationner, rue de Mortagne, existant entre le n°66 et 74 B, section de PERUWELZ.

Mons, le 24 juillet 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 avril 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'abrogation de la bande de stationnement délimitée au sol, du côté impair, entre le n°1 et le n°7 ainsi que la création d'une bande de stationnement qui est délimitée au sol du côté pair entre le n°2 et le n°22, rue des Ecoles, section de PERUWELZ.

Mons, le 24 juillet 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 avril 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif, dans la rue Julien Bouchain, à la division de la chaussée en deux bandes de circulation sur une distance de 8 mètres à son débouché sur la rue de la Saulx ainsi que la circulation est canalisée par une zone d'évitement striée latérale afin de réduire la largeur de son débouché sur la rue latérale, section de ROUCOURT.

Mons, le 24 juillet 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Morlanwelz

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 1er juillet 2024, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de police relative à la collecte sur la voie publique dans l'entité de Morlanwelz par l'ASBL Opérations de solidarité 48.81.00 du vendredi 27 septembre au dimanche 06 octobre 2024.

Mons, le 2 septembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : N°2024/6/U/1 Commune de Charleroi - Elections communales et provinciales

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 24 juin 2024, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de Police relative à l'affichage électoral en vue des élections communales et provinciales du 13 octobre 2024.

Mons, le 2 septembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune d'Estinnes – Elections communales et provinciales

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 8 juillet 2024, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de Police relative à l'affichage électoral en vue des élections communales et provinciales du 13 octobre 2024.

Mons, le 2 septembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Celles – Elections communales et provinciales

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 4 juillet 2024, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de Police relative à l'affichage électoral en vue des élections communales et provinciales du 13 octobre 2024.

Mons, le 2 septembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Quévy – Elections communales et provinciales

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 9 juillet 2024, j'ai décidé d'approuver l'ordonnance de Police relative à l'affichage électoral en vue des élections communales et provinciales du 13 octobre 2024.

Mons, le 2 septembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 18 décembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à la création d'une zone d'évitement striée, à la rue du Warchais, réduisant progressivement la largeur de la chaussée à environ 4 mètres du côté des immeubles portant les numéros impairs à l'opposé de l'immeuble portant le numéro 12, ainsi que la création d'une zone d'évitement striée réduisant progressivement la largeur de la chaussée à environ 4 mètres du côté des immeubles portant les numéros pairs face à l'immeuble portant le numéro 10, section VILLERS-PERWIN.

Mons, le 23 septembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 18 décembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif au stationnement et à la circulation des véhicules interdits sur l'ensemble de la voie publique, du jeudi qui précède le dernier week-end de septembre au mardi qui le suit :

- rue Elsen, sur la place située entre les immeubles portant les numéros 6 et 12
- rue Ernest Solvay, tronçon compris sur sa partie place située entre les immeubles portant le numéro 39 et 45, section MELLET.

Mons, le 23 septembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 18 décembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à l'établissement de deux passages pour piétons :

-à la rue de Bruxelles, à son débouché avec la rue de la Station, face à l'immeuble portant le numéro 23 de la rue de Bruxelles

-rue de la station, à son débouché avec la rue de Bruxelles, section de REVES.

Mons, le 23 septembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 18 décembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à l'instauration du stationnement à durée limitée de quinze minutes, rue de l'Eglise, le long du numéro 8 du côté des numéros pairs, sur le trottoir, le lundi et du mercredi au samedi de 11h00 à 23h00 et le dimanche de 17h00 à 22h00 sur une longueur de 12 mètres, section de REVES.

Mons, le 23 septembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 18 décembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à l'établissement d'un passage piétons, rue de Chassart, à son débouché avec la rue du Calvaire, du côté de l'immeuble portant le numéro 31 de la rue du Calvaire, section de VILLERS-PERWIN.

Mons, le 23 septembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 18 décembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à la division de la chaussée, chemin de Taravisée, en deux bandes de circulation par une ligne discontinue, section de WAYAUX.

Mons, le 23 septembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 avril 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à la rue Saint-Amand du côté impair à hauteur de l'immeuble portant le numéro 85, section de BON-SECOURS.

Mons, le 25 septembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 avril 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à la rue Saint-Amand du côté impair à l'opposé du numéro 32, section de BON-SECOURS.

Mons, le 25 septembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 avril 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'interdiction du stationnement, à la rue du Coron, du côté pair sur une distance de 10 mètres en deçà de l'accès carrossable du n°12A, section de BRASMENIL.

Mons, le 25 septembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 avril 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'interdiction de la circulation à tous conducteurs, excepté riverains et cyclomoteurs classe A dans le sentier reliant la rue du Chêne Brûlé à la rue du Buissonnet, section de BRASMENIL.

Mons, le 25 septembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 avril 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'interdiction de stationner, rue du Joncquoy, du côté pair sur une distance de 3 mètres dans la projection de l'accès carrossable du n°71, section de BURY.

Mons, le 25 septembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 avril 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, à la rue des Ecoles, du côté pair à hauteur de l'immeuble n°18, section de PERUWELZ.

Mons, le 25 septembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 avril 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, à la rue Saint-Amand, du côté impair le long du n°23, section de PERUWELZ.

Mons, le 25 septembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 avril 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la limitation de la durée de stationnement limitée à 30 minutes, à la rue Astrid, de 07.00 jusqu'à 18.00 avec usage obligatoire du disque de stationnement sur une distance de 6 mètres, du côté pair le long du n°48, section de PERUWELZ.

Mons, le 25 septembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 avril 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la création de cinq emplacements de stationnement délimités au sol, Sentier de Macquegnies, dans l'esplanade bitumée située au fond de cette impasse après les n°29 et n°36, section de PERUWELZ.

Mons, le 25 septembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 avril 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, Place du Foyer Péruwelzien, à hauteur du n°21, section de PERUWELZ.

Mons, le 25 septembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 avril 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la modification d'un panneau de signalisation, à la rue du Vert Velu :

- a) abrogation de l'interdiction d'accès excepté pour les riverains, les cyclomoteurs de classe A et les cyclistes
- b) l'accès est interdit à tout conducteur, excepté pour la desserte locale, section de WIERS.

Mons, le 25 septembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 avril 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la création d'un passage pour piétons délimité au sol, Place de Wiers, à son débouché sur la rue de Gourgues ainsi que l'aménagement du carrefour est canalisé par une zone d'évitement striée en forme de demi-lune afin de réduire la largeur de son débouché, section de WIERS.

Mons, le 25 septembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 avril 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la création de deux emplacements de stationnement, rue Albert Moulin, une bande de stationnement de 2 mètres de largeur est délimitée sur la chaussée parallèlement au trottoir du côté pair entre les n°2 et 4, section de WIERS.

Mons, le 25 septembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 avril 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, rue de Saint-Amand, du côté impair le long du n°25, section de BON-SECOURS.

Mons, le 25 septembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 avril 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'interdiction du stationnement, rue Gavette, du côté impair le long du n°9 sur une distance de 5 mètres dans la projection du garage attenant au n°6, section de PERUWELZ.

Mons, le 25 septembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 24 juin 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à la réservation du stationnement aux personnes à mobilité réduite à la rue Alphonse Helsen, face à l'immeuble portant le numéro 69bis, dans la case perpendiculaire à l'axe de circulation la plus proche de la grille de l'école, section de MELLET.

Mons, le 11 décembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 24 juin 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à la création d'une zone d'évitement striée de forme trapézoïdale d'approximativement 10 mètres réduisant progressivement la largeur de la chaussée à environ 3,5 mètres, rue de Chassart, face et à hauteur de l'immeuble portant le numéro 32, du côté des immeubles portant les numéros pairs, section de VILLERS-PERWIN.

Mons, le 1^{er} octobre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 24 juin 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à l'établissement de deux zones d'évitement striées de formes trapézoïdales, réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3,5 mètres, rue de la Chapelle, d'une longueur chacune de 10 mètres de part et d'autre de la chaussée en vis-à-vis, face à l'immeuble portant le numéro 27, l'effet porte étant approché du poteau d'éclairage, section de VILLERS-PERWIN.

Mons, le 1^{er} octobre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 24 juin 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à l'établissement de deux zones d'évitement striées espacées d'environ 18 mètres, de formes triangulaires, réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3,5 mètres, rue de la Chapelle, d'une longueur chacune d'environ 5 mètres sur la chaussée

- Du côté des immeubles portant les numéros pairs, face à l'immeuble portant le numéro 3
- Du côté des immeubles portant les numéros impairs, approximativement à la hauteur de l'immeuble portant le numéro 5

section de VILLERS-PERWIN.

Mons, le 1^{er} octobre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 24 juin 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à l'instauration du stationnement à durée limitée de quinze minutes, rue Jean-Baptiste Loriaux, à l'opposé du numéro 36, du côté des numéros impairs, du mercredi au samedi de 09h00 à 18h00 et le dimanche de 09h00 à 13h00 sur une longueur de 12 mètres, section de FRASNES-LEZ-GOSSELIES.

Mons, le 1^{er} octobre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 24 juin 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à l'établissement d'une zone d'évitement striée, de forme triangulaire, réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3,5 mètres, rue de la Chapelle, d'une longueur chacune d'environ 5 mètres sur la chaussée du côté des immeubles portant les numéros pairs, entre les immeubles portant les numéros 50 et 52, section de VILLERS-PERWIN.

Mons, le 1^{er} octobre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Quaregnon – Finances-Comptabilité.

Règlements communaux - Ordonnances

Par décision du Conseil communal en date du 29 août 2024, j'ai décidé d'approuver pour l'exercice 2025 le renouvellement de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques.

Mons, le 21 novembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Quaregnon – Finances-Comptabilité.

Règlements communaux - Ordonnances

Par décision du Conseil communal en date du 29 août 2024, j'ai décidé d'approuver pour l'exercice 2025 le renouvellement de la taxe additionnelle au précompte immobilier.

Mons, le 21 novembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 septembre 2024, j'ai décidé d'approuver le règlement général de police relatif à la consommation de boissons alcoolisées dans les lieux publics.

Mons, le 21 novembre 2024

LE GOUVERNEUR,
(s)Tommy LECLERCQ

Service public de Wallonie
DG05-FIN-Direction du Hainaut
Dossier n° 050004/54010/TG90/2024-080579/Comines-Warneton/Modification budgétaire n°2

FINANCES – COMMUNALE

Objet : Modification budgétaire n°2 - REFORMATION

Comines-Warneton

Par arrêté du 28 novembre 2024, la délibération du 21 octobre 2024 par laquelle le Conseil communal de Comines-Warneton amende la modification budgétaire ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2024 EST REFORMEE.

Mons, le 28 novembre 2024

Le Gouverneur,
(s) Tommy LECLERCQ

Service public de Wallonie
DGO5-FIN-Direction du Hainaut
Dossier n° O50004/FIN/FE/Recours/Eglise Saint-Pierre de Leval-Trahegnies/Binche/Budget 2025.

FINANCES– EDIFICES DU CULTE

Objet : Non-approbation du budget 2025 de la paroisse Saint-Pierre de Leval-Trahegnies par le Collège communal de Binche – Recours.

Fabrique d’Eglise

Par arrêté du 22 novembre 2024, la délibération du 30 septembre 2024 par laquelle le Collège communal de Binche réforme le budget 2025 de la Fabrique d’église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies N’EST PAS APPROUVEE.

Mons, le 22 novembre 2024.

Le Gouverneur,
(s) Tommy LECLERCQ

Service public de Wallonie
DGO5-FIN-Direction du Hainaut
Dossier n° O50004/FIN/FE/2024/Recours/ Eglise Saint-Pierre de Vezon/Compte 2023.

FINANCES – EDIFICES DU CULTE

—

Objet : Non-approbation du compte 2023 de la paroisse Saint-Pierre de Vezon par le Conseil communal de Tournai- Recours

Fabrique d’Eglise

—

Par arrêté du 07 novembre 2024, la délibération du 30 septembre 2024 par laquelle le Conseil communal de Tournai réforme le compte 2023 de la Fabrique d’église Saint-Pierre de Vezon N’EST PAS APPROUVEE.

Mons, le 07 novembre 2024.

Le Gouverneur,

(s) Tommy LECLERCQ

Service public de Wallonie
DGO5-FIN-Direction du Hainaut
Dossier n° O50004/FE/MP/2004/Eglise Saint-Martin de Cambron-Saint-Vincent/Marché de travaux.

MARCHES PUBLICS – EDIFICES DU CULTE

Objet : Marché de travaux paroisse Saint-Martin de Cambron-Saint-Vincent – Délibération du 10 juillet 2024
du Bureau des Marguilliers - Annulation

Fabrique d'Eglise

Par arrêté du 11 décembre 2024, la délibération du 10 juillet 2024 par laquelle le Bureau des Marguilliers de la Fabrique d'église Saint-Martin de Cambron Saint-Vincent attribue le marché de travaux de restauration des maçonneries de la tour de l'église et de la toiture EST ANNULEE.

Mons, le 11 décembre 2024.

Le Gouverneur,
(s) Tommy LECLERCQ

Service public de Wallonie
DGO5-FIN-Direction du Hainaut
Dossier n° O50004/FIN/FE/2024/Recours/Eglise Sainte-Vierge de Forchies-la-Marche /Budget 2025.

FINANCES– EDIFICES DU CULTE

—

Objet : Non-approbation du budget 2025 de la paroisse Sainte-Vierge par le Conseil communal de Fontaine-l'Evêque - Recours

Fabrique d'Eglise

—

Par arrêté du 19 décembre 2024, la délibération du 24 octobre 2024 par laquelle le Conseil communal de Fontaine-l'Evêque réforme le budget 2025 de la Fabrique d'église Sainte-Vierge de Forchies-la-Marche N'EST PAS APPROUVEE.

Mons, le 19 décembre 2024.

Le Gouverneur,

(s) Tommy LECLERCQ

Service public de Wallonie

DGO5-FIN-Direction du Hainaut

Dossier n° O50004/FIN/FE/2024/Recours/Eglise Saint-Géry de Ronquières/Braine-le-Comte /Budget 2025.

FINANCES– EDIFICES DU CULTE

—

Objet : Non-approbation du budget 2025 de la paroisse Saint-Géry par le Conseil communal de Braine-le-Comte - Recours

Fabrique d’Eglise

—

Par arrêté du 18 décembre 2024, la délibération du 21 octobre 2024 par laquelle le Conseil communal de Braine-le-Comte réforme le budget 2025 de la Fabrique d’église Saint-Géry de Ronquières N’EST PAS APPROUVEE.

Mons, le 18 décembre 2024.

Le Gouverneur,

(s) Tommy LECLERCQ

Service public de Wallonie
DGO5-FIN-Direction du Hainaut
Dossier n° O50004/FIN/FE/2024/Recours/Eglise Saint-Lambert de Jumet /Budget 2025.

FINANCES– EDIFICES DU CULTE

Objet : Non approbation du budget 2025 de la paroisse Saint-Lambert par le Conseil communal de Charleroi
– Recours.

Fabrique d’Eglise

Par arrêté du 20 décembre 2024, la délibération du 4 novembre 2024 par laquelle le Conseil communal de Charleroi réforme le budget 2025 de la Fabrique d’église Saint-Lambert de Jumet N’EST PAS APPROUVEE.

Mons, le 20 décembre 2024.

Le Gouverneur,
(s) Tommy LECLERCQ

Service public de Wallonie
DGO5-FIN-Direction du Hainaut
Dossier n° O50004/FIN/FE/2024/Recours/Eglise Saint-Pierre de Buvrinnes /Budget 2025.

FINANCES– EDIFICES DU CULTE

Objet : Approbation du budget 2025 de la paroisse Saint-Pierre de Buvrinnes - Recours

Fabrique d’Eglise

Par arrêté du 19 décembre 2024, la délibération du 7 août 2024 par laquelle le Conseil de Fabrique de l’église Saint-Pierre de Buvrinnes EST APPROUVEE aux chiffres tels que réformés par le Collège communal de Binche, en date du 30 septembre 2024, en l’absence de recours formé dans les délais légalement prescrits pour ce faire.

Mons, le 19 décembre 2024.

Le Gouverneur,
(s) Tommy LECLERCQ

Service public de Wallonie
DG05-FIN-Direction du Hainaut
Dossier n° 050004/54010/TG90/2025-000318/Comines-Warneton/Budget initial

FINANCES – COMMUNALE

—

Objet : Budget Initial - REFORMATION

Comines-Warneton

—

Par arrêté du 10 mars 2025, la délibération du 16 décembre 2024 par laquelle le Conseil communal de Comines-Warneton arrête le budget ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2025 EST REFORMEE.

Mons, le 10 mars 2025

Le Gouverneur,
(s) Tommy LECLERCQ

Service public de Wallonie
DG05-Direction du Hainaut
Dossier n° 050004/CPAS/2025/004966

FONCTION PUBLIQUE

Objet : Centre Public de l'Action sociale de Chapelle-lez-Herlaimont – délibération du 27 novembre 2024 -
Annulation.

Centre public de l'Action sociale

Par arrêté du 3 avril 2025, j'ai décidé d'annuler la délibération du 27 novembre 2024 par laquelle le Conseil de l'Action sociale de Chapelle-lez-Herlaimont décide de désigner un Directeur général à titre stagiaire et à temps plein du CPAS de Chapelle-Lez-Herlaimont dès le 1er janvier 2025.

Mons, le 3 avril 2025

Le Gouverneur,
(s) Tommy LECLERCQ

Service public de Wallonie
DGO5-FIN-Direction du Hainaut
Dossier n° O50004/FIN/FE/2024/Recours/Eglise Sainte-Vierge de Wayaux/MB n°1 2025.

FINANCES – EDIFICES DU CULTE

—

Objet : Approbation de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2025 de la Fabrique d'église Sainte-Vierge de Wayaux par le Conseil communal des Bons Villers - Recours

Fabrique d'Eglise

—

Par arrêté du 26 mai 2025, la délibération du 24 mars 2024 par laquelle le Conseil communal des Bons Villers non-approuve la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2025 de la Fabrique d'église Sainte-Vierge de Wayaux N'EST PAS APPROUVEE.

Mons, le 26 mai 2025.

Le Gouverneur.,

(s) Tommy LECLERCQ

Institution

Service public de Wallonie
DG05-PMP-Direction du Hainaut
Dossier n° O50004/CPAS/52025/2024/MP-7911-010/III

Marchés publics

Objet : Bureau Permanent du CPAS de Frasnes-Lez-Anvaing – Délibération du 25 octobre 2024 –
Annulation

Conseil de l'Action sociale

Par arrêté du 21 février 2025, j'ai décidé d'annuler :

- La délibération du 25 octobre 2024 par laquelle le Bureau Permanent du CPAS de FRASNES-LEZ-ANVAING attribue le marché de fournitures de denrées alimentaires, de produits non food, de services d'aide à la gestion de cuisine, de préparation des quantités à produire et d'un logiciel de gestion de la production des repas et des commandes selon le principe d'un coût fixe par type de prestation à la société Best Deal.

Mons, le 21 février 2025

Le Gouverneur,
(s) Tommy LECLERCQ

Service public de Wallonie
DG05-FIN-Direction du Hainaut
Dossier n° 050004/57097/TS90/2025-006589/Comines-Warneton/Compte 2024

FINANCES – COMMUNALE

—

Objet : Compte 2024 - APPROBATION

Comines-Warneton

—

Par arrêté du 23 juin 2025, la délibération du 24 avril 2025 par laquelle le Conseil communal de Comines-Warneton arrête les comptes annuels de l'exercice 2024 EST APPROUVEE.

Mons, le 23 juin 2025

Le Gouverneur,
(s) Tommy LECLERCQ

Service public de Wallonie
DG05-FIN-Direction du Hainaut
Dossier n° 050004/54010/TG90/2025-006587/Comines-Warneton/Modification budgétaire n°1

FINANCES – COMMUNALE

—

Objet : Modification budgétaire n°1 - REFORMATION

Comines-Warneton

—

Par arrêté du 09 juillet 2025, la délibération du 24 avril 2025 par laquelle le Conseil communal de Comines-Warneton amende le budget ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2025 EST REFORMEE.

Mons, le 09 juillet 2025

Le Gouverneur,
(s) Tommy LECLERCQ